



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE EN POLOGNE

FICHE CURIE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POLOGNE 2016

I - Organisation de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur polonais : un système en transition

Pour l'année universitaire 2014-2015, la Pologne comptait 1 469 400 étudiants contre 1 549 927 en 2013-2014 et 434 établissements d'enseignement supérieur.¹ La Pologne a ainsi enregistré la 8^{ème} baisse consécutive de sa population étudiante (19-24 ans). En raison du déclin démographique, la baisse du nombre d'étudiants polonais inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en Pologne va se poursuivre jusqu'en 2025 avec une perte estimée à plus de 400 000 étudiants d'ici là.

La baisse démographique touche tous les établissements, mais ce sont principalement les établissements privés (qui ont déjà perdu plus de 45% de leurs effectifs depuis 2008) qui sont concernés, dont un grand nombre ne pourra pas survivre à ce déclin. Cette tendance incite les établissements à faire de larges campagnes de recrutement et à redoubler d'efforts pour imaginer des formations innovantes et attractives.

Le système universitaire polonais, notamment depuis son arrimage au système L-M-D, se rapproche du système français. Un accord de reconnaissance mutuelle des diplômes d'enseignement supérieur entre la France et la Pologne est entré en vigueur le 21 janvier 2009.²

Avec l'apport des fonds structurels européens (4,1 Mds€ consacrés à la Pologne pour les secteurs recherche et enseignement supérieur pour la période 2007-2013 dans le cadre de la mise en œuvre de trois programmes opérationnels (PO « Capital humain », « Economie innovante », « Infrastructure et Environnement »),³ les établissements d'enseignement supérieur ont largement modernisé leurs infrastructures et développé de nouvelles méthodes d'enseignement. Les établissements d'enseignement supérieur ont ainsi bénéficié d'un apport de 604 M€ dans le cadre du programme « Infrastructure et Environnement » et d'un apport de 1,3 Mds€ dans le cadre du programme « Capital Humain ».

Pour la période 2014-2020, la Pologne bénéficiera d'environ 82,5 Mds€ au titre de la politique de cohésion européenne dont : 4,69 Mds€ d'euros dédiés au PO « Connaissance, Education, Développement » et 27,45 Mds€ pour le PO « Infrastructure et Environnement ».⁴

¹ Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur répertorié par le ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur était de 453 en 2012-2013 et a été revu à la baisse ne prenant en compte désormais que des établissements où il y a effectivement des étudiants et des diplômés.

² Toutefois, cet accord ne concerne pas la reconnaissance des titres et habilitations universitaires.

³ Site du NCBR (Centre national de recherche et de développement, gestionnaire des fonds structurels européens) : <http://www.ncbir.pl/en/european-funds/>

⁴ Site du ministère polonais de l'Infrastructure et du Développement: <http://www.mir.gov.pl/strony/aktualnosci/start-funduszy-europejskich-2014-2020-miliardy-na-rozwoj/>

La recherche et l'enseignement supérieur relèvent d'un même ministère : le ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur (MNiSW). La Commission Nationale d'Accréditation, créée en janvier 2002, est compétente pour l'ouverture des établissements (y compris les délocalisations), l'habilitation à délivrer des diplômes, l'évaluation des filières. Le Conseil de l'Enseignement supérieur représente, à la manière du CNESER en France, la communauté universitaire. Le mandat des membres de ces deux instances est de 4 ans.

En termes de niveau d'éducation, la Pologne est mieux classée que les autres pays d'Europe orientale membres de l'OCDE avec 27% des 25-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur.⁵ Cependant, l'offre de main-d'œuvre qualifiée (en particulier au niveau technicien) est jugée insuffisante par les entreprises. L'inadéquation entre les compétences requises par les entreprises et celles assurées par le système d'enseignement supérieur est souvent pointée du doigt.

43% des 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur. La Pologne a atteint la moyenne des pays de l'OCDE en un temps record (2000-2012) avec un taux de croissance annuelle moyen du niveau de formation de la population de 2,4%.

La structure de la dépense publique d'éducation n'est pas favorable à l'enseignement supérieur : la Pologne dépense seulement 1,2 fois plus par étudiant dans l'enseignement supérieur que par élève dans l'enseignement primaire, contre près de 1,6 fois plus en moyenne pour les pays de l'OCDE.⁵

Le système universitaire est divisé entre universités privées faisant payer des droits d'inscription et les universités publiques en principe gratuites. Ces dernières attirent donc les meilleurs étudiants. Toutefois, les universités publiques fournissent également des programmes payants même si elles évitent de les appeler programmes d'études à plein temps, la gratuité de l'enseignement public étant garantie par la Constitution polonaise.

L'enseignement supérieur polonais est régi par la loi du 27 juillet 2005 substantiellement amendée en 2011 et en mai 2013. Depuis trois ans, un nouveau paysage universitaire se dessine sous l'impulsion d'une réforme de grande ampleur portée par le ministère de la Science et de l'Enseignement Supérieur. Le processus de modernisation des universités traduit dans la loi du 18 mars 2011 touche tous les aspects de l'enseignement supérieur et de la recherche en Pologne.

La loi adoptée le 18 mars 2011 promulguée le 11 avril et publiée au JO le 12 mai 2011 modifie certaines dispositions de la loi du 27 juillet 2005 *sur l'Enseignement Supérieur* et la loi du 14 mars 2003 *sur les Diplômes Universitaires et Titres Académiques et les Diplômes et Titres en Art*.

Le gouvernement polonais a adopté le 19 novembre 2013 un amendement à cette loi qui porte notamment sur : l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur à la formation continue, l'amélioration de la qualité des études, et le renforcement de l'employabilité des jeunes diplômés sur le marché du travail.⁶

En juillet 2014, le Parlement et le Sénat polonais ont adopté un nouveau projet d'amendement à la loi sur l'Enseignement supérieur. Ce dernier s'inscrit dans une politique de modernisation de l'enseignement supérieur, avec pour objectif de favoriser le développement de formations interdisciplinaires et le recours aux nouvelles technologies, introduire le e-learning dans les établissements d'enseignement supérieur, et ouvrir davantage les universités à l'international et au monde de l'entreprise.⁷

Avec la nouvelle modification de la loi sur l'Enseignement supérieur en juillet 2014, les formations universitaires professionnalisantes/pratiques, comprennent désormais une période de stage obligatoire

⁵ OCDE, *Country note: Education at a glance: Poland*, 2015.

⁶ OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2013.

⁷ Site du ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur (MNiSW) : <http://www.nauka.gov.pl/aktualnosci-ministerstwo/parlament-przyjal-nowa-ustawe-o-szkolnictwie-wyszczym.html>

de 3 mois (jusqu'à présent facultative dans la plupart des établissements et pour une durée d'1 à 2 mois). Pour les formations universitaires plus théoriques et académiques, les périodes de stages demeurent néanmoins facultatives. A titre incitatif, le ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur (MNiSW) et le Centre National de Recherche et de Développement (NCBR), ont attribué en mars 2014 et suite à un appel à projets, 47,5 Mzł (environ 12 M€) à 17 universités (12 publiques et 5 privées) ayant réussi à placer plus de 30% de leurs étudiants en stage en entreprise.⁸

Le processus se poursuit avec l'adoption des mesures réglementaires. Il convient de souligner que les mesures d'application les plus attendues portent sur l'internationalisation des universités polonaises et la professionnalisation des programmes d'études.

Les changements impactent les instruments de la coopération universitaire entre la France et la Pologne. Les modifications de la loi sur l'enseignement supérieur visent à faciliter l'ouverture des formations supérieures aux établissements étrangers et aux acteurs du monde économique. L'internationalisation des formations à tous les niveaux et dans toutes les disciplines et la mobilité académique encouragée par des dispositifs incitatifs, ouvrent des perspectives favorables au renforcement des partenariats universitaires et scientifiques.

L'ambition de la réforme est d'améliorer la performance des universités polonaises : simplifier l'accès aux prêts étudiants ; garantir la transparence et l'égalité dans l'accès à la carrière universitaire ; renforcer les liens entre les universités et l'industrie ; encourager les entreprises à former des doctorants et post doctorants en facilitant l'offre de stages.

La réforme accentue la compétitivité entre les universités en les distinguant en fonction de la qualité à la fois du contenu pédagogique et de la recherche et en les classant en trois catégories : les universités d'élite en mesure de concurrencer les meilleures universités européennes, les universités performantes et les universités locales.

En 2017, un nouveau projet de loi devrait entrer en vigueur, sous l'impulsion du nouveau gouvernement, afin de « débureaucratiser » les universités et simplifier les procédures administratives jugées trop lourdes liées : au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et des institutions de recherche, au recrutement du personnel universitaire et scientifique, et aux procédures d'inscription des étudiants à l'université.⁹

Les relations entre enseignement supérieur et monde de l'entreprise, bien qu'en développement, sont limitées. Les investissements de la Pologne dans la R&D sont faibles. Les dépenses nationales n'ont représenté que 0,94% du PIB en 2014, loin des 2,03% en moyenne pour les pays de l'Union Européenne.¹⁰ La part des entreprises dans le total des dépenses intérieures de R&D (DIRD) représentait 46,6% en 2014 pour un total de plus d'1,8 Mds€. Ces dépenses, rapportées au PIB, ont augmenté de 0,19% en 2010 et de 0,44% en 2014. Les objectifs du gouvernement sont de renforcer les investissements du secteur privé dans la R&D et de consacrer 1,7% du PIB aux dépenses intérieures de R&D (DIRD) d'ici 2020.

⁸ Liste des établissements bénéficiaires de l'appel :

http://www.ncbir.pl/gfx/ncbir/userfiles/_public/fundusze_europejskie/kapital_ludzki/aktualnosci/lista-pozytywne_27_02_14.pdf

⁹ Communiqué du MNiSW : <http://www.nauka.gov.pl/aktualnosci-ministerstwo/rzad-przyjal-projekt-ustawy-deregulacyjnej.html>

¹⁰ *Science and Technology in 2014*, Office national des statistiques polonais (GUS).

1. Les établissements d'enseignement supérieur

(Source : Office national des statistiques)

1.1. Les universités

Une université est un établissement d'enseignement supérieur dont les composantes sont habilitées à délivrer le doctorat dans au moins 12 disciplines, dont (au moins) 2 disciplines relevant des Sciences humaines et sociales, 2 relevant des mathématiques ou Sciences physiques, 2 en biologie ou chimie, 2 en droit ou Sciences économiques.

La Pologne compte aujourd'hui 18 universités pluridisciplinaires, réparties sur tout le territoire, parfois avec des antennes délocalisées. Certaines sont de création récente (Zielona Góra, Rzeszów) résultant de la fusion de divers établissements. D'autres ont une ancienneté prestigieuse, comme l'Université Jagellonne de Cracovie : créée en 1364, elle fut, après Prague, la seconde université d'Europe Centrale.

Toutes les « universités » sont publiques, à l'exception de l'Université Catholique de Lublin (KUL). Elles sont généralement de grande taille. Leur gestion exige une forte déconcentration interne, facteur d'autonomisation des composantes : chaque Faculté possède ainsi une autonomie de gestion et de recrutement.

Le paysage universitaire n'est pas figé. Malgré le déclin démographique en Pologne, les Universités de Varsovie, Cracovie, Poznań et Łódź maintiennent leurs positions en tête du classement en termes d'effectifs étudiants. Par rapport à l'année académique 2013-2014, seules les Universités de Gdańsk et de Wrocław ont pu garder presque le même nombre d'étudiants. Par contre l'Université de Lublin est la seule université en Pologne qui a noté une légère augmentation du nombre d'étudiants en 2015 (120 de plus par rapport à l'an 2013-2014).

Universités polonaises (nombre d'étudiants, évolution 2003-2014) :

(Source : Office national des statistiques)

Université	Création	Nb d'étudiants 30.11.2003	30.11.2010	30.11.2011	30.11.2012	30.11.2013	30.11.2014
Varsovie (UW)	1816	55 500	54 313	52 101	50 707	46 125	44 848
Cracovie (Jagellonne)	1364	37 400	44 813	46 012	45 498	42 374	41 818
Poznań (UAM) (1)	1919	47 600	44 880	43 197	43 249	40 633	39 982
Łódź (Univ)	1945	40 300	42 945	42 465	41 068	36 734	33 909
Torun	1945	32 100	30 887	31 167	29 854	28 034	27 233
Gdańsk	1970	27 500	29 235	29 046	28 684	27 640	26 054
Olsztyn	1999	35 500	31 506	31 667	30 337	27 470	25 485
Silésie (2)	1968	41 500	32 343	30 092	29 258	26 908	24 484
Wrocław	1702	43 000	34 621	31 557	28 558	26 239	23 205
Lublin (UMCS) (3)	1944	34 200	26 888	25 192	23 640	21 794	21 874
Szczecin	1985	34 100	25 298	22 703	19 725	17 950	17 276
Rzeszow	2002	22 400	21 336	21 105	19 613	18 582	15 045
Varsovie (UKSW) (5)	1999	15 400	15 910	17 121	17 085	16 133	14 850
Lublin (KUL) (4)	1918	18 000	16 627	15 734	15 191	13 567	12 285
Białystok	1997	13 800	15 668	15 408	14 742	13 411	12 118
Zielona Gora	2001	23 300	16 174	15 408	14 297	13 185	11 799
Opole	1994	16 300	16 138	15 214	13 268	11 721	9 461
Bydgoszcz	2000	19 000	13 981	9 257	12 294	10 819	8 739
TOTAL		556 900	513 563	494 446	477 068	439 319	393 872

(1) Université Adam Mickiewicz

(2) Katowice, Gliwice, Sosnowiec ; (3) Université Marie Curie-Skłodowska ;

(4) Université Catholique de Lublin ; (5) Université Cardinal Stefan Wyszyński.

1.2. Les universités techniques et polytechniques

Jusqu'en août 2005, université technique et polytechnique sont des termes interchangeables. La dernière loi sur l'enseignement supérieur distingue désormais ces deux catégories. L'université technique est habilitée à délivrer le doctorat dans au moins 12 disciplines (polytechnique : 6), dont au moins 8 disciplines techniques (polytechnique : 4). Ces universités se font appeler à l'international « Université technologique » ou « Université des sciences et technologies ».

Les ingénieurs polonais ne sont pas formés dans des écoles, mais dans ces universités techniques, de statut public, et le diplôme d'ingénieur est obtenu après seulement 7 semestres. L'éventail des formations est souvent très ouvert : on peut y trouver des facultés de gestion ou des collèges de Sciences sociales. Ces établissements sont souvent considérés, par les étudiants, comme plus exigeants que les universités généralistes : l'enseignement y est à la fois théorique et pratique.

Universités techniques (nombre d'étudiants, évolution 2003-2014) :

(Source : Office national des statistiques)

Universités	Nb d'étudiants 30.11.2003	30.11.2010	30.11.2011	30.11.2012	30.11.2013	30.11.2014
Wrocław	31 783	32 929	33 775	35 252	34 428	33 530
Varsovie	30 967	32 719	33 125	34 030	34 135	33 360
Cracovie (1)	29 381	33 162	34 248	35 569	33 244	30 262
Gliwice	32 019	28 431	28 658	28 404	26 706	23 017
Gdańsk	16 873	23 728	24 784	25 217	24 781	22 923
Poznań	19 675	19 503	20 197	20 634	20 688	20 052
Łódź	20 055	19 879	20 072	20 611	20 350	18 697
Cracovie	17 414	16 422	17 101	17 757	17 941	16 543
Rzeszów	13 306	15 817	16 661	17 456	16 729	15 687
Białystok	14 956	13 600	13 778	13 120	12 269	10 544
Szczecin	11 779	13 233	12 940	12 851	12 212	10 570
Częstochowa	20 600	11 932	11 626	11 493	10 781	10 095
Lublin	11 113	10 105	10 100	10 788	10 640	9 003
Kielce	9 366	9 001	9 745	10 126	9 836	8 792
Opole	12 244	10 755	10 664	10 216	9 339	7 579
Koszalin	15 748	9 413	9 244	9 006	8 626	6 390
Radom	17 007	8 177	8 125	8 249	7 519	6 124
Bielsko-Biala	7 689	7 390	7 282	7 038	6 690	5 826
Gdynia (2)	8 376	6 894	6 633	6 342	6 049	5 526
Szczecin (2)	3 814	3 508	3 933	4 056	4 015	3 910
TOTAL	344 165	326 598	332 691	302 197	302 963	264 900

(1) Université des sciences et technologies (AGH);

(2) Académies maritimes, qui relèvent du Ministère de l'Infrastructure et du Développement.

Pour l'année académique 2014/2015, la majorité des étudiants a privilégié des domaines tels que : l'économie et l'administration ainsi que les filières techniques et les sciences sociales. On note toutefois depuis ces quatre dernières années une certaine désaffection des bacheliers pour les sciences humaines et sociales au profit des filières techniques, jugées plus professionnalisantes, et un regain pour les filières en sécurité et défense, architecture et génie civil et ingénierie technique. Contrairement à l'année académique 2013/2014, aucun établissement n'a enregistré une hausse ou un maintien de ses effectifs étudiants. La plus grande baisse est enregistrée à l'Université Technique de Koszalin qui a perdu 26% de ses étudiants en un an.

Evolution de la répartition des étudiants par filière d'études

(Source : Office national des statistiques)

Filière	2011/2012 (% du total d'étudiants)	2012/2013 (% du total d'étudiants)	2013/2014 (% du total d'étudiants)	2014/2015 (% du total d'étudiants)
Arts et Sciences humaines et sociales ¹¹	58,2	55,8	53,5	53
Sciences exactes et techniques ¹²	37,1	40	42,1	42,3
Autres ¹³	4,6	4,4	4,4	4,3

1.3. Les académies

Il s'agit d'établissements publics spécialisés : agriculture, économie, médecine, etc. Le terme « académie » prêtant à confusion, ces établissements tendaient à s'auto-qualifier d'universités (exemple : Université d'économie de Poznań). La loi précise désormais la terminologie : la dénomination « université » est réservée à un établissement délivrant le doctorat dans au moins 12 disciplines (Académie : deux disciplines scientifiques), 4 au moins relevant du domaine de spécialisation.

Les académies sont spécialisées, mais le registre des spécialités est souvent très large. L'Académie d'agriculture de Varsovie (SGGW), par exemple, n'a rien d'une « école d'agriculture » mais plus d'une « Université des Sciences de la Science » : on y forme aussi bien des vétérinaires que des économètres, des sociologues du monde rural que des zoologues. Les tableaux qui suivent présentent les principales académies, avec leurs effectifs étudiants.

Universités de sciences de la vie / d'agriculture / Académies d'agriculture

(Source : Office national des statistiques)

Villes	Nb d'étudiants 30.11.2003	30.11.2010	30.11.2011	30.11.2012	30.11.2013	30.11.2014
Varsovie	20 971	24 571	24 248	23 680	23 167	22 548
Cracovie	11 635	12 304	12 097	11 987	11 209	10 260
Poznań	12 883	11 529	11 549	11 784	11 320	10 111
Wrocław	11 983	10 489	10 854	10 907	10 664	10 208
Lublin	10 563	10 795	10 762	10 075	9 560	8 682
Bydgoszcz	10 252	9 089	9 257	9 459	8 716	7 998
Siedlce	12 931	10 300	9 394	8 615	7 804	6 432
Szczecin	10 925	--*	--*	--*	--*	--*

* fusion, en 2009, de l'Académie d'agriculture avec l'Université technique de Szczecin (Politechnika Szczecińska) en l'Université de technologie de la Poméranie de l'Ouest (ZUT)

¹¹ Sont inclus dans cette catégorie : pédagogie, arts, sciences humaines et sociales, journalisme et sciences de l'information, économie et administration, droit, et métiers de l'assistance sociale

¹² Sont inclus dans cette catégorie : biologie, physique, mathématiques et statistiques, informatique, sciences de l'ingénieur, production et logistique, architecture et construction, agriculture, pêche, sylviculture, médecine, Protection de l'environnement, études vétérinaires, défense et sécurité.

¹³ Sont inclus dans cette catégorie : services à la personne, services de transport.

Universités d'économie / Académies d'économie

(Source : Office national des statistiques)

Villes	Nb d'étudiants 30.11.2003	30.11.2010	30.11.2011	30.11.2012	30.11.2013	30.11.2014
Cracovie	19 632	20 791	20 990	21 144	20 429	20 869
Wrocław	18 104	16 726	16 137	14 824	13 867	12 363
Katowice	12 703	14 808	15 023	13 488	12 185	12 271
Poznań	14 020	11 379	11 169	10 834	10 264	10 929
Varsovie (1)	12 153	10 397	9 942	10 216	10 432	10 422

(1) Ecole Supérieure de Commerce (SGH)

Universités de médecine / Académies de médecine

(relèvent du Ministère de la Santé)

(Source : Office national des statistiques)

Villes	Nb d'étudiants 30.11.2003	30.11.2010	30.11.2011	30.11.2012	30.11.2013	30.11.2014
Katowice	4 917	8 464	8 660	8 946	9 209	9 631
Varsovie	5 658	9 282	9 115	8 728	8 743	9 150
Łódź	5 560	8 510	8 221	8 387	8 156	8 801
Poznań	4 768	8 364	7 994	7 580	7 089	6 696
Lublin	3 946	7 257	7 358	7 312	7 051	6 629
Gdańsk	3 422	5 463	5 396	5 389	5 162	5 904
Wrocław	4 080	5 915	5 616	5 386	5 349	4 945
Białystok	3 085	4 660	4 681	4 506	4 453	4 557
Szczecin	1 844	4 042	4 169	4 361	4 453	4 293

A noter : l'Université Jagellonne de Cracovie et l'Université de Torun (à Bydgoszcz) possèdent toutes les deux une faculté de médecine (Collegium Medicum). Il faut donc ajouter ces deux facultés à la liste des académies pour avoir une vision globale des formations en médecine.

Académies de musique (M), beaux-arts (B), théâtre et cinéma (T)

(relèvent du Ministère de la Culture)

(Source : Office national des statistiques)

Villes	Nb d'étudiants 30.11.2003	30.11.2010	30.11.2011	30.11.2012	30.11.2013	30.11.2014
Varsovie (B)	1 012	1 416	1 494	1 526	1 624	1 593
Poznań (B)	1 222	1 402	1 444	1 388	1 473	1 359
Cracovie (B)	912	1 246	1 229	1 181	1 149	1 117
Łódź (B)	1 195	1 216	1 287	1 149	1 035	1 094
Wrocław (B)	850	1 094	1 130	1 117	1 086	1 003
Varsovie (M)	868	898	947	975	992	952
Łódź (T)	922	1 080	1 060	964	876	943
Katowice (M)	957	891	906	914	881	869
Gdańsk (B)	875	800	820	858	902	864
Gdańsk (M)	474	722	782	840	856	740
Poznań (M)	741	743	749	752	745	712
Cracovie (M)	597	670	691	677	685	705
Łódź (M)	665	662	667	654	644	692
Katowice (B)	262	543	597	621	624	656
Wrocław (M)	552	603	621	604	608	596
Bydgoszcz (M)	358	474	475	528	545	574
Cracovie (T)	325	412	490	499	516	552
Varsovie (T)	415	385	361	366	347	517
Szczecin (B)	-	-	-	-	499	361

1.4. Les autres établissements

On doit ajouter à cette liste les très nombreuses écoles supérieures professionnelles, généralement privées. Ces établissements délivrent un diplôme au niveau « bac+3 » (licencjat) ; quelques-uns (en 3,5 ou 4 ans) un diplôme d'ingénieur (terme polonais : « inżynier »). Un système de passerelles permet une poursuite d'études au niveau supérieur, dans un autre établissement.

Universités, universités techniques et académies d'économie rassemblent à elles seules les deux tiers de la population étudiante. Depuis 2008, les établissements privés, connaissent une forte baisse de leurs effectifs étudiants qui représentent pour l'année académique 2014-2015, 24,4% de la population étudiante totale, contre 25,6% en 2013-2014.

Cette baisse (-12,5% dans le public et - 45,5% dans le privé) s'explique par le contexte démographique polonais de baisse de la population étudiante (19-24 ans) qui influe directement sur les ressources financières des établissements, dont certains déjà fragiles ont fermé (19 depuis l'année académique 2012-2013).

Les établissements privés comptent parfois plusieurs milliers d'étudiants et peuvent donc avoir une taille aussi importante que certaines universités.

Nombre d'étudiants (en milliers) et d'établissements dans les secteurs privé et public

(Source : Office national des statistiques)

Années	Secteur public		Secteur privé	
	Etablissements	Etudiants (en milliers)	Etablissements	Etudiants (en milliers)
1992-93	106	480	18	16
1993-94	104	555	36	29
1994-95	105	632	56	50
1995-96	99	706	80	89
1996-97	99	785	114	143
1997-98	100	865	146	227
1998-99	108	943	158	331
1999-00	113	1 013	174	419
2000-01	115	1 113	195	472
2001-02	123	1 204	221	508
2002-03	125	1 272	252	529
2003-04	126	1 306	274	544
2004-05	126	1 337	301	580
2005-06	132	1 333	315	620
2007-08	123	1 277	324	660
2008-09	131	1 268	325	659
2009-10	131	1 267	330	633
2010-11	132	1 261	328	580
2011-12	132	1 245	328	518
2012-13	132	1 218	321	460
2013-14	132	1 151	306	398
2014-15	132	1 110	302	359

Dans ce paysage, la place de Varsovie est évidemment importante. Suit un peloton d'importantes régions universitaires : Cracovie, Poznań, Wrocław et Silésie (Katowice, etc.). Plus loin, un petit groupe de pôles de près de 100 000 étudiants : Łódź, Gdańsk et Lublin. L'image est plutôt celle d'un réseau universitaire décentralisé, couvrant l'ensemble du territoire, avec de grosses « universités » provinciales.

Nombre d'étudiants par régions (voïvodies)

(Source : Office national des statistiques)

Voïvodies	Nb d'étudiants 30.11.2003	30.11.2010	30.11.2011	30.11.2012	30.11.2013	30.11.2014
Région de Varsovie (+Radom et Siedlce) MAZOWIECKIE	378 509	334328	317 338	302 656	283 255	261 599
Cracovie MAŁOPOLSKIE	177 161	211408	207 649	202 420	189 208	175 596
Poznań WIELKOPOLSKIE	159 770	170961	165 694	159 419	149 778	140 135
Wrocław DOLNOŚLĄSKIE	155 871	165961	158 261	151 756	138 550	133 729
Silésie (+ Częstochowa, Gliwice, Bielsko-Biala) ŚLĄSKIE	192 661	172084	161 547	150 414	136 010	129 769
Łódź ŁÓDŹKIE	119 526	123964	115 469	108 579	98 958	89 063
Gdańsk (+ Gdynia, Słupsk) POMORSKIE	89 090	105000	103 024	100 674	96 014	90 031
Lublin LUBELSKIE	97 233	99658	94 745	90 140	82 889	75 426
Toruń (+ Bydgoszcz) KUJAWSKO- POMORSKIE	79 395	83059	80 994	76 149	69 063	61 801
Rzeszów PODKARPACKIE	72 631	68963	67 272	64 233	59 436	54 086
Szczecin (+ Koszalin) ZACHODNIO- POMORSKIE	89 647	67207	63 917	58 900	54 813	45 205
Białystok PODLASKIE	50 354	53963	51 448	47 550	42 755	36 249
Kielce ŚWIĘTOKRZYSKIE	64 706	50915	46 585	42 342	38 046	30 109
Olsztyn WARMIŃSKO- MAZURSKIE	53 822	47578	44 793	40 575	35 721	29 341
Opole OPOLSKIE	36 658	38301	36 138	32 513	28 643	22 946
Zielona Góra LUBUSKIE	33 540	24183	21 738	19 409	17 329	15 134
TOTAL	1 850 574	1 817 533*	1 736 612*	1 647 729*	1 520 468*	1 256 490*

*Ces chiffres n'incluent pas les étudiants des établissements relevant du Ministère de la Défense (25 509 étudiants pour 2014-2015), ni des établissements du Ministère de l'Intérieur (4 255 pour 2014-2015).

2. La qualité de l'enseignement

En janvier 2002, le ministère polonais de l'Éducation nationale a créé une Commission nationale d'accréditation qui porte aujourd'hui le nom de Commission polonaise d'accréditation. La Commission transmet, après évaluation, une note au ministre (sur une filière, pas sur l'établissement). Le ministre dispose du pouvoir d'accréditation et du pouvoir de sanction. La Commission est compétente pour le secteur public comme pour le secteur privé.

La commission nationale et le ministère ne semblent pas hostiles aux commissions d'auto-accréditation qui procèdent d'une démarche volontaire, comme celle de la Conférence des recteurs des universités polonaises (KRASP). Mais le jugement de la KRASP est plus réservé : l'auto-accréditation (par la KRASP) vise à reconnaître un niveau de qualité alors que l'accréditation ministérielle, obligatoire, vérifie si des minima légaux sont respectés.

Simultanément, se développent des initiatives privées. Dans le domaine des études de gestion, par exemple, un opérateur privé (« Forum ») s'est lancé sur ce marché. Les établissements privés, désireux de reconnaissance, sont à la recherche d'accréditations internationales pour leurs établissements (AACSB¹⁴, EQUIS¹⁵) ou pour certaines de leurs formations (AMBA¹⁶, EPAS¹⁷). La presse procède également à la publication de classements des établissements. Comme partout dans le monde, la pertinence de ces classements n'est pas avérée car ils portent sur l'établissement dans son ensemble. L'un des classements de référence des établissements d'enseignement supérieur en Pologne est celui établi annuellement par la Fondation éducative Perspektywy.

Le classement des universités (Perspektywy, juin 2016)¹⁸

Place	Les 10 meilleures universités généralistes	Place	Les 10 meilleures universités techniques
1	Université de Varsovie	1	Université technique de Varsovie
1	Université Jagellonne de Cracovie	2	Université technique de Wrocław
3	Université Adam Mickiewicz de Poznań	3	Université des sciences et technologies de Cracovie (AGH)
4	Université de Wrocław	4	Université technique de Łódź
5	Université Nicolas Copernic de Torun	5	Université technique de Gdańsk
6	Université de Silésie à Katowice	6	Université technique de Poznań
7	Université de Lodz	7	Université technique de Silésie
8	Université de Gdansk	8	Université technique de Poméranie Occidentale de Szczecin
9	Université Marie Sklodowska-Curie de Lublin	9	Université technique de Lublin
10	Université Varmie-Mazurie d'Olsztyn	10	Université militaire de technologie de Varsovie (WAT)

3. L'évolution de la demande

Depuis le début des années 1990, la demande des étudiants a beaucoup évolué. Pour l'année académique 2014-2015, la part des étudiants en sciences sociales, droit, gestion, reste la plus importante, **mais tend à diminuer depuis 2010** (32,7% en 2014-2015 contre 39,1% en 2010-2011), l'économie et la gestion attirant à elles seules près d'un étudiant sur cinq (18,8%).

A l'inverse, les sciences exactes attirent de plus en plus d'étudiants, tout comme la médecine et les services publics sociaux. On note toutefois pour l'année 2014/2015 une baisse de 8% du nombre d'étudiants inscrits dans des études techniques et d'ingénieurs.

¹⁴ AACSB, "Association to Advance Collegiate Schools of Business" (Etats-Unis). Plus de 600 établissements dans le monde entier ont reçu cette accréditation.

¹⁵ EQUIS, "European Quality Improvement System". Système d'évaluation et d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur en administration des affaires et de gestion. Depuis 1997, l'EFMD (European Foundation for Management Development), association européenne basée à Bruxelles a décerné le label à 129 établissements.

¹⁶ AMBA, "Association of Masters of Business Administration". Organisme basé au Royaume-Uni qui accrédite les programmes de Master of Business.

¹⁷ EPAS, "EFMD Programme Accreditation System", label créé en 2006 par l'EFMD, European Foundation for Management Development, a pour vocation de distinguer des programmes en management de qualité et à vocation internationale.

¹⁸ Classement complet des universités en Pologne par la Fondation éducative Perspektywy : <http://perspektywy.pl/RSW2016/ranking-uczelnia-akademickich>

La répartition des étudiants par disciplines entre 1990-1991 et 2013-2014 (en %)

(Source : Office national des statistiques)

Disciplines	1990-1991	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Pédagogie	14,2	11,8	11,2	10,4	9,4	8,2
Arts et sciences humaines	16,2	9,1	9	9	8,9	10,4
Sciences sociales, droit, gestion, journalisme et information	22,3	39,1	37,6	36	34,7	32,7
Milieu naturel, biologie, maths, stats, informatique	5,5	8,2	8,4	8,8	8,9	10,6
Médecine et services publics sociaux	10,1	7,5	7,6	8	8,6	10,4
Etudes techniques et d'ingénieur	17,9	14,9	16	17,1	18	16,4
Sylviculture, pêche, agriculture, vétérinaire	7,2	1,8	1,7	1,7	1,7	2,3
Autres (Physique, Chimie, Transport, Défense et Sécurité, Services à la personne)	4,6	7,6	8,4	9,2	9,8	9,4
Total	100	100	100	100	100	100

II - Organisation des études et enseignements dispensés

1. L'accès à l'enseignement supérieur

L'élève entrant dans l'enseignement supérieur est titulaire de la *matura*, diplôme de fin d'études secondaires. La nouvelle *matura* a été introduite en juin 2005, remplaçant un dispositif dans lequel toutes les corrections étaient locales. Les épreuves orales (obligatoires) restent largement en correction locale : les professeurs de l'établissement notent parfois leurs propres élèves, en présence d'un observateur extérieur.

Les élèves se portent candidats dans des établissements d'enseignement supérieur, en commençant logiquement par le secteur public. Ils ont, avant même les épreuves de la *matura*, déposé des demandes d'inscription dans plusieurs universités, moyennant un droit (généralement) non remboursable d'une dizaine d'euros par dossier.

Selon les textes, l'admission à l'université est conditionnée par les notes obtenues à la *matura*. Ce type de sélection est appelé « concours d'entrée » à l'université. En pratique, chaque établissement d'enseignement supérieur définit ses propres conditions et règles d'admission des étudiants et peut donc durcir la sélection en organisant des épreuves spécifiques obligatoires. Dans les universités publiques, les candidats sont donc classés en fonction de leurs notes obtenues à la *matura*. Seuls les meilleurs candidats pourront avoir accès aux études principales ou « cours du jour », gratuites jusqu'au *magister* (grade de Master).

En cas d'échec, les étudiants peuvent poursuivre leurs études dans le secteur public en « cours du soir ». Les cours sont alors payants et peuvent se dérouler le soir, mais ils ont principalement lieu en fin de semaine, du vendredi au dimanche. En 2013-2014, les cours du soir représentent un peu plus de 25% du total des étudiants dans les établissements publics contre 80% dans les établissements privés.

Cette formule de cours du soir est d'ailleurs également prisée par les étudiants polonais qui possèdent une activité professionnelle.

Ce système alimente une répartition inégale des étudiants, les meilleurs allant dans les universités les mieux classées (Université de Varsovie et Université Jagellonne de Cracovie), les autres se dirigeant par défaut vers les établissements privés.

2. Les grades universitaires

La Pologne est désormais intégrée au processus de Sorbonne-Bologne ; les diplômés obéissent au L-M-D, depuis la loi de 2005.

a) La licence (*licencjat*) est une création récente (1992). Elle se développe à partir de 1997, avec les écoles supérieures professionnelles. Mais elle s'impose difficilement dans les universités, car le standard polonais est le master (« *magister* »), obtenu à Bac+5 : c'est clairement l'aspiration des étudiants, y compris des licenciés des écoles supérieures professionnelles.

Huit champs disciplinaires font exception au système L-M-D et ne permettent la délivrance d'un diplôme qu'à partir du niveau master : médecine, pharmacie, odontologie, études vétérinaires, psychologie, analyses médicales, droit et droit canonique.¹⁹

Un nouveau règlement du ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur (MNiSW) est entré en vigueur le 3 octobre 2014 et change l'organisation des études à partir du 01 octobre 2015 :

1. Les études de droit (et branches du droit) sont proposées à partir du niveau master 1
2. Les études de psychologie, théologie, arts du spectacle, conservation et la restauration des œuvres d'art, image animée, photographie, mise en scène, arts graphiques, peinture et sculpture peuvent être réalisées sur un cycle complet de 5 ans (pas de division en deux niveaux : licence et master).

Un nouveau règlement du ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur (MNiSW), entré en vigueur le 1^{er} octobre 2012, permet désormais aux étudiants en droit de poursuivre des études de 1^{er} et de 2^{ème} cycle et d'obtenir les diplômes de licence et de master. Mais à ce jour, seules les Universités de Gdańsk et de Wrocław ont effectivement revu l'organisation de leurs formations.²⁰

b) Le titre d'ingénieur (*inżynier*) est une spécificité du système polonais. Considéré comme un diplôme du 1^{er} degré, il est délivré spécifiquement dans le cadre d'études dans les domaines techniques, sciences urbaines, agraires, et forestières à l'issue de 7 semestres d'études.²¹

c) Le master (*magister*) constitue donc le diplôme de référence. Même les ingénieurs (formés en 3 ans et demi), poursuivent régulièrement jusqu'à ce grade pour avoir le titre de « magister-ingénieur ». Au point que plusieurs universités techniques ne délivrent pas actuellement le titre d'ingénieur (*inżynier*), mais seulement le Magister-inżynier, au terme de 5 (parfois 6) ans d'études (contrairement au schéma LMD classique).

d) La réglementation du doctorat, auparavant régie par des textes spécifiques, est désormais intégrée à la loi de 2005. Ce n'est pas le titre universitaire le plus élevé : suivant la tradition germanique, la Pologne a conservé le titre de « docteur habilité », généralement exigé pour prétendre au poste de professeur. Comme partout, la durée du doctorat est très variable, mais les doctorats sont généralement obtenus après au moins de 4 années d'études doctorales.

3. La structure des études

Dans les établissements d'enseignement supérieur, les études sont organisées, dans un premier temps :

- soit en un 1^{er} degré, suivi d'un 2nd degré ;
- soit elles s'effectuent en tant qu'études homogènes de « *magister* » ; puis, dans un deuxième temps, en études doctorales (3^{ème} degré).

¹⁹ Texte législatif complet disponible sur le site du Sénat de la République de Pologne :

<http://isap.sejm.gov.pl/DetailsServlet?id=WDU20140001370+2014%2410%2410&min=1>

²⁰ Texte législatif complet disponible sur le site du Sénat de la République de Pologne :

<http://isap.sejm.gov.pl/DetailsServlet?id=WDU20120000983>

²¹ Décret n° 2009-652 du 9 juin 2009 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Pologne sur la reconnaissance mutuelle des documents donnant accès aux études supérieures : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020723457>

Seule la personne disposant du baccalauréat (*matura*) est admise à suivre la formation au niveau des études du 1^{er} degré ou bien des études homogènes de « magister ». Seule la personne disposant du titre professionnel de licence ou d'ingénieur peut demander l'admission aux études supérieures du 2nd degré.

Les études du 1^{er} degré, notamment la licence, durent entre six et huit semestres alors que les études d'ingénierie durent sept ou huit semestres. Les études du 2nd degré durent trois ou quatre semestres. Les études homogènes de « *magister* » peuvent durer entre neuf et douze semestres.

Les études de master (*magister*) ainsi que les études doctorales peuvent s'effectuer suivant le régime classique (cours du jour) ou selon un régime aménagé (cours du soir et du week-end), ce dernier régime s'adaptant bien au fait que beaucoup d'étudiants polonais commencent à travailler dès la fin de la licence et que beaucoup suivent également deux cursus en même temps (course aux diplômes).

L'obtention du « *magister* », ou bien du titre équivalent, est la condition d'admission aux études doctorales.

Les études doctorales durent quatre années en général, à l'issue desquelles les doctorants se voient attribuer le certificat d'études doctorales. Notons que dans le cadre de ces études, les doctorants ont également un programme de cours obligatoires sanctionnés d'examens.

Les dispositions de la Loi du 27 juillet 2005 sur l'enseignement supérieur s'appliquent aussi bien aux établissements publics ou non. Parmi les écoles supérieures (publiques et non publiques), il est possible de différencier les *établissements de formation académique* et les *établissements de formation professionnelle*.

L'*établissement académique* est un établissement de formation supérieure dont au moins une composante dispose du droit à attribuer le grade scientifique de docteur. Les établissements académiques sont des universités, des universités techniques, des académies ainsi que d'autres établissements utilisant des noms propres, comme par exemple l'Ecole supérieure d'agriculture à Varsovie (SGGW) ou bien l'Ecole centrale de commerce (SGH).

L'*établissement professionnel* est un établissement assurant la formation suivant le cycle d'études du 1^{er} ou bien du 2nd degré ainsi que les études de maîtrise sans disposer toutefois du droit à attribuer le grade scientifique de docteur. Toutes les écoles supérieures professionnelles publiques sont comprises dans ce groupe d'établissements ainsi que la majorité des écoles privées.

4. La validation des études

Le montant de crédits ECTS prévu pour un semestre d'études varie de 27 à 33, alors que pour une année il s'élève à 60. Le montant de crédits nécessaires pour valider le 1^{er} degré d'études supérieures est inclus entre 180 et 240, alors que pour valider le 2nd degré, il est inclus entre 90 et 120. Pour les études homogènes de magister, le montant est inclus entre 270 et 360, en fonction des universités et des cursus.

5. Les titres attribués aux diplômés des établissements d'enseignement supérieur

5.1. Les titres du 1^{er} degré :

- **ingénieur** (*inżynier*) : dans le domaine des sciences techniques (hormis l'architecture) ou dans le domaine des sciences agronomiques, si les matières techniques occupent au moins 50% du programme, 7 semestres ;
- **licence** (*licencjat*) : dans le domaine des sciences humaines, naturelles, exactes, sportives, économiques, sociales, artistiques, de l'infirmerie et de l'obstétrique, 6 semestres.

5.2. Les titres du 2nd degré :

- **master** (*magister*): dans les domaines des sciences humaines, naturelles, exactes, sportives, économiques, sociales, juridiques et médicales, de l'infirmier et de l'obstétrique ;
- **médecin** : dans les domaines des sciences médicales, stomatologistes, vétérinaires.

5.3. Les titres de *docteur* et de *docteur habilité*

Le titre de docteur est attribué au titulaire du « magister », ou bien d'un titre équivalent, ayant soutenu sa thèse de doctorat après avoir passé les examens doctoraux requis. Les examens doctoraux sont des épreuves écrites portant sur les matières de la thèse. Ces épreuves n'ont pas d'équivalent en France.

L'habilitation est ouverte aux titulaires du titre de docteur disposant d'un dossier scientifique conséquent et ayant présenté un mémoire d'habilitation. La procédure relative à l'habilitation s'achève par la résolution du conseil scientifique de l'unité compétente portant sur la décision d'attribuer le titre de docteur habilité. Pour se présenter à l'habilitation, le docteur doit avoir publié au moins un ouvrage et un article.

**Tableau comparatif des diplômes, titres et grades
attribuables en République de Pologne et en République française :**

Crédits ECTS	République de Pologne	Crédits ECTS	République Française	
270-360	DOKTORAT	300	DOCTORAT	
210-240	MAGISTER	240	MASTER (DEA, DESS)	INGENIEUR
180	INŻYNIER	180	MAITRISE	
	LICENCJAT	120	LICENCE	
		60	DEUG, DEUST, DUT, BTS	
	<u>MATURA</u>		<u>BACCALAUREAT</u>	

III - Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

1. Les atouts pour des établissements français

L'apport de fonds structurels européens a largement bénéficié à la modernisation des infrastructures (604 M€ ont été alloués aux établissements d'enseignement supérieur polonais dans le cadre du programme « Infrastructure et Environnement » pour la période 2007-2013) et aussi au développement des pratiques d'enseignement (1,3 Mds€ alloués aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du programme « Capital Humain »).

Pour la période 2014-2020, la Pologne bénéficiera d'environ 82,5 Mds€ au titre de la politique de cohésion européenne dont : 4,69 Mds€ dédiés au PO « Connaissance, Education, Développement » et 27,45 Mds€ pour le PO « Infrastructure et Environnement ».²²

La dimension du pays, le nombre important d'étudiants, la variété comme le nombre des établissements, constituent un atout en matière de coopération. Tous les champs disciplinaires sont possibles. Les accords peuvent se faire avec nombre d'opérateurs publics et privés, à des niveaux très variés. La reconnaissance de la licence (niveau Bac+3) ouvre des perspectives, tant sur un plan professionnel pour les diplômés, que sur le plan des coopérations universitaires.

L'un des principaux atouts du système universitaire polonais réside dans sa réactivité. Elle tient à l'autonomie des établissements qui sont à même de monter rapidement des formations nouvelles. Il est possible, pour un opérateur français, de délivrer son diplôme sur le territoire polonais : rien n'empêche (sous conditions d'agrément ministériel) un établissement français de délocaliser en Pologne une formation. Le domaine de la formation continue, dans lequel nos établissements ont un savoir-faire reconnu, devrait également pouvoir s'ouvrir à des coopérations.

Les étudiants polonais ont généralement un excellent niveau. L'enseignement secondaire leur donne une culture générale qui trouve à s'exprimer remarquablement dans notre système universitaire. En outre, payant souvent personnellement leurs études, ils ont une forte incitation à la réussite (notamment pour les étudiants suivant une formation dans un établissement privé, ou en cours du soir, ou dans le cadre d'une double formation). Il est fréquent de voir des étudiants prendre des cours supplémentaires (en langues par exemple) ou réaliser un cursus parallèle au cursus principal, même si ceux-ci sont payants.

La francophonie du pays n'est pas négligeable (on estime à plus d'1,07 millions le nombre de locuteurs français en Pologne),²³ et il faut noter l'existence de l'enseignement bilingue français-polonais dans certains collèges et lycées. Actuellement dispensé dans 32 sections bilingues francophones (20 collèges et 12 lycées), l'enseignement bilingue français-polonais concernait 3 675 élèves en 2015 et est de nature à préparer de futurs bons étudiants pour les formations supérieures francophones en Pologne ou pour les établissements français.

2. Les atouts pour des étudiants français

Les échanges universitaires entre la Pologne et la France sont et demeurent déséquilibrés : 1 813 étudiants polonais en France en 2014-2015 pour 470 étudiants français en Pologne en 2015 (en baisse de 12,1% par rapport à 2014, hors programme Erasmus) : la Pologne exporte de nombreux étudiants, vers l'Allemagne, la France ou les USA par exemple. Par contre, la Pologne reçoit assez peu d'étudiants étrangers (57 119 en 2015-2016, et un taux d'internationalisation faible de 1,27 % de l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité dans le monde). Il est à noter que depuis 2004-2005, l'effectif d'étudiants étrangers en Pologne connaît une croissance très importante (8 829 en 2004-2005 pour 57 119 en 2015-2016). En 2016, la Pologne accueillait principalement des étudiants ukrainiens (30 589, deux fois plus qu'en 2014-2015), biélorusses (4615), norvégiens (1 581) et espagnols (1 407).²⁴

La France se situe au 3^{ème} rang pour l'accueil des étudiants polonais après l'Allemagne et le Royaume-Uni comme le montre le tableau suivant.

²² Site du ministère polonais de l'Infrastructure et du Développement: <http://www.mir.gov.pl/strony/aktualnosci/start-funduszy-europejskich-2014-2020-milardy-na-rozwoj/>

²³ Source: OIF: <http://www.francophonie.org/Pologne-130.html>

²⁴ *Study in Poland – Studenci zagraniczni w Polsce*, octobre 2016.

Les 6 premiers pays d'accueil des étudiants polonais en mobilité (2006-2014)²⁵

	2006	2007	2008	2011	2012	2013	2014	Evolution 2006-2014
Allemagne	13 287	12 592	10 797	7 664	*	5 772	*	-56,5%
Royaume- Uni	4 325	6 768	8 572	7 278	6 257	5 232	5184	+19,9%
France	3 427	3 396	3 260	2 650	2 611	1 820	1 813	-47,1%
Etats-Unis	3 127	2 872	2 734	1 817	1 780	1 513	1145	-63,4%
Italie	1 332	1 478	1 430	1 368	1 388	1395	*	+ 4,7%
Autriche	1 341	1 472	1 637	1 717	1 018	1 152	855	-36,2%

*chiffre non recensé pour la période concernée

La barrière linguistique n'est plus vraiment un obstacle car tous les grands établissements, publics et privés, dispensent de plus en plus de cours en langue anglaise. En 2013/2014, on comptait en Pologne 799 filières d'enseignement supérieur en langue anglaise. Ce chiffre est en nette augmentation puisqu'en 2010/2011, il y en avait seulement 310. Cette augmentation traduit les efforts engagés par les universités polonaises pour augmenter le taux d'internationalisation des universités.²⁶

Cette pratique d'un enseignement en langue étrangère (anglais, allemand, français notamment) est reconnue par la loi de 2005. Certains étudiants étrangers s'inscrivent dans des établissements polonais afin d'y suivre des cours en langue anglaise, notamment en médecine, dans des conditions financières autrement plus avantageuses qu'au Royaume Uni ou qu'aux Etats Unis, d'autant que le coût de la vie est plus faible en Pologne. D'autres (les Norvégiens en particulier), viennent massivement en Pologne pour échapper au *numerus clausus* domestique de leurs études médicales.²⁷

En outre, toutes les grandes universités dispensent des enseignements de polonais langue étrangère durant les vacances d'été au sein de leurs établissements « *Polonicum* ».

Dans certains domaines, la qualité scientifique de la Pologne est mondialement reconnue : théologie, histoire, philosophie, linguistique et littérature, mais aussi physique, chimie, mathématiques, informatique, biotechnologies, nanotechnologies et cardiologie par exemple.

IV - Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur a/ français

Depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE en 2004, la France a accordé plus d'un millier de bourses à des étudiants polonais.

L'effort dans le domaine de la formation s'appuie sur une politique active de bourses, de programmes incitatifs et d'accompagnement aux initiatives prises par les universités et grandes écoles françaises.

Nombreuses sont les universités polonaises qui ont développé des coopérations avec des établissements français d'enseignement supérieur. Il est cependant difficile de mesurer la vitalité de toutes ces coopérations. Certaines prennent la forme d'accords formalisés entre nos universités et les établissements publics polonais, d'autres revêtent la forme de partenariats privés ou privés/publics (par exemple, entre une école de management française et une école privée ou une académie d'économie polonaise). Il faut également considérer le domaine flou des coopérations informelles qui s'établissent entre enseignants et chercheurs, qui donneront lieu à des missions, invitations, cours, séminaires et conférences.

²⁵ Sources : Unesco : <http://data.uis.unesco.org/>

²⁶ Données du ministère de la Science et de l'Enseignement supérieur

²⁷ Dans plusieurs académies de médecine, les études médicales sont dispensées en langue anglaise.

1 - Les formations supérieures francophones : le développement des doubles diplômes franco-polonais

Au-delà d'accords formalisés, certaines formes de coopérations plus structurées sont de nature à proposer aux étudiants polonais (et français) des cursus de formations spécifiques.

Ce sont des formations, dont une partie des cours est assurée en français, dispensées dans des établissements polonais, en partenariat avec un (ou plusieurs) établissement français et validées soit par un certificat conjoint, soit par un diplôme de l'établissement français accordé en supplément du diplôme polonais. La part du français est très variable, elle peut aller de quelques modules de cours jusqu'à l'intégralité de la formation.

Suite à un appel d'offre lancé en juillet 2005 par les gouvernements français et polonais auprès des établissements d'enseignement supérieur des deux pays, 13 masters en partenariat franco-polonais ont vu le jour. Ils ont pour objectif de permettre la délivrance de diplômes conjoints (l'étudiant reçoit un seul diplôme signé par les établissements partenaires). En l'état actuel de la législation polonaise, seule la délivrance de doubles diplômes (l'étudiant reçoit le diplôme de chaque établissement partenaire) est possible.

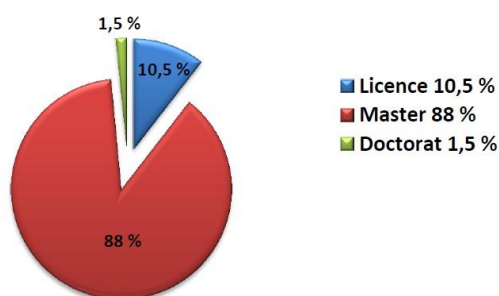
Aujourd'hui, le programme de double diplôme franco-polonais est devenu l'outil le plus performant de la coopération universitaire. En 2016, on dénombre plus de 76 programmes de ce type (10 de plus qu'en 2015) et 5 programmes en cours de préparation ou de validation pour une ouverture en 2017.

Les formations de doubles diplômes présentent de nombreux avantages pour les étudiants polonais :

- en se formant à une matière donnée, ils acquièrent également une bonne connaissance de la langue et/ou de la culture française ;
- la formation donne accès à une double diplomation par deux universités d'excellence ;
- les meilleurs étudiants inscrits dans ces filières peuvent bénéficier de bourses de l'Ambassade de France ou des Régions françaises pour une période de mobilité en France.

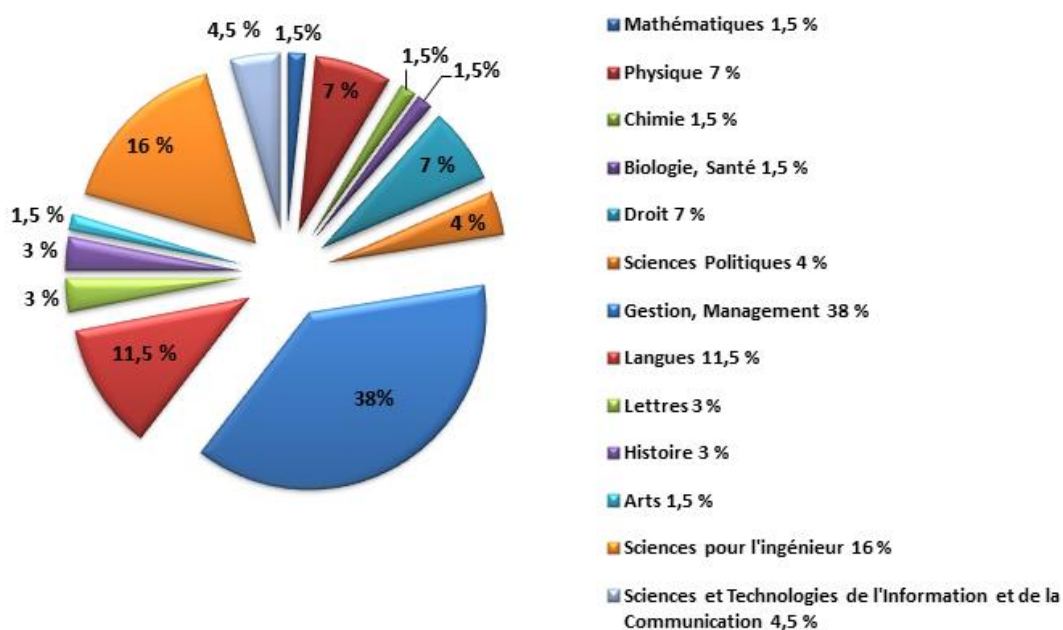
Les programmes de doubles diplômes franco-polonais concernent principalement le niveau Master (88% des formations), mais il existe également des doubles diplômes au niveau Licence (10,5%) et Doctorat (1 programme parmi les 76 recensés).

Répartition des doubles diplômes par niveau, tous domaines confondus

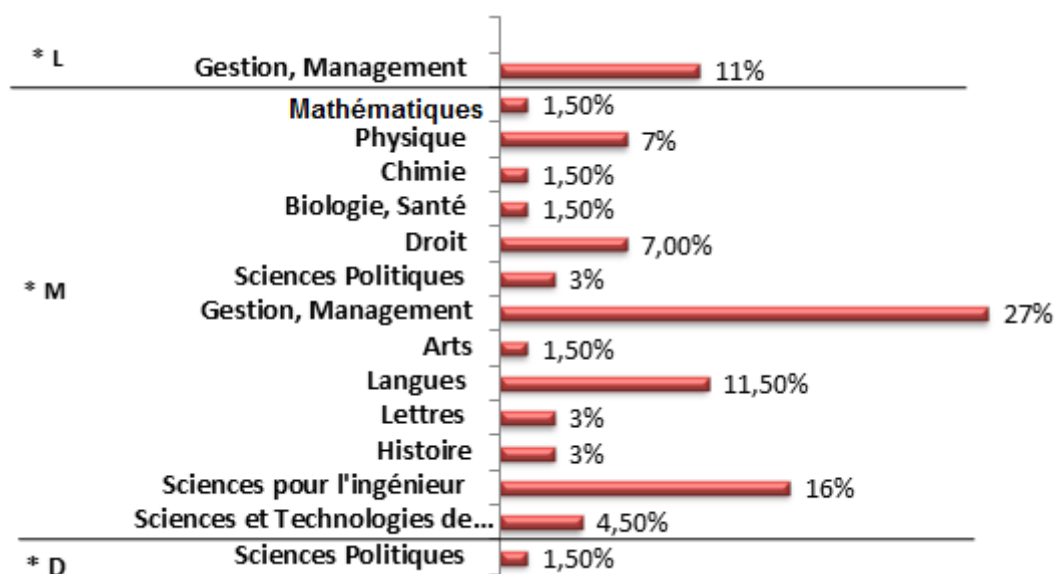


En ce qui concerne les domaines d'étude, les doubles diplômes franco-polonais portent principalement sur la gestion-management, les sciences pour l'ingénieur, la linguistique, le droit, la physique et les sciences politiques.

Répartition des doubles diplômes par domaine, tous niveaux confondus



Répartition des doubles diplômes par domaine et par niveau d'études



* NIVEAU D'ÉTUDES : LICENCE, MASTER, DOCTORAT

Le recensement des programmes de double diplôme franco-polonais donne lieu à l'édition annuelle d'un guide-annuaire rassemblant des fiches détaillées, et destiné aux lycéens, étudiants, universitaires, et à tous les acteurs de la coopération universitaire et scientifique.

La sixième édition du guide-annuaire des doubles diplômes franco-polonais éditée en septembre 2016 est disponible en version électronique dans les deux langues.

(Voir en annexe la liste complète des doubles diplômes franco-polonais)

2 - Les programmes Erasmus Mundus à noyau franco-polonais

Les partenariats universitaires franco-polonais s'inscrivent également dans le cadre de Masters et de doctorats Erasmus-Mundus, parmi lesquels on compte plusieurs programmes créés par un consortium d'universités européennes. Ce programme peut aussi avoir pour but de resserrer les liens avec les pays non-européens par des formations de Masters qui permettent à des étudiants du monde entier de se rendre en Europe pour poursuivre leurs études, grâce à des bourses financées par la Commission européenne. Ils impliquent au moins 3 établissements d'enseignement supérieur de 3 Etats participants mais avec au minimum 2 Etats de l'Union. Ces masters comprennent une période d'études dans au moins 2 établissements et la délivrance, par les établissements participants, de diplômes doubles ou multiples, ou de diplômes conjoints, reconnus par les Etats membres.

(Voir en annexe la liste complète des programmes Erasmus Mundus à noyau franco-polonais)

3 - Le suivi des boursiers du gouvernement français et des *alumni* de l'enseignement supérieur français via le réseau «France Alumni Pologne»

Dès 2008, le ministère français des affaires étrangères et du développement international a encouragé le développement du réseau *Club France* à travers le monde. En 2010, l'Ambassade de France en Pologne et Campus France ont lancé le premier réseau *Club France* d'Europe : le « Club France Pologne ».

Depuis le 26 septembre 2016, le Club France en Pologne a rejoint la grande plateforme internationale France Alumni, réseau des alumni de l'enseignement supérieur français. France Alumni Pologne succède ainsi au Club France en Pologne.

France Alumni Pologne est un réseau social et professionnel qui rassemble les alumni polonais de l'enseignement supérieur français, les anciens boursiers du gouvernement français, les étudiants et diplômés des formations universitaires francophones en Pologne et des anciens du Lycée Français de Varsovie.

La création d'un portail internet et d'un annuaire électronique par l'Ambassade de France et l'Institut Français de Pologne vise à développer le suivi et l'animation du réseau qui compte aujourd'hui plus de 2100 membres enregistrés sur le portail.

Conçu comme un espace de rencontres et d'échanges, le portail France Alumni Pologne a vocation à ouvrir une passerelle entre les universités et le monde du travail, de l'entreprise et des affaires.

Le portail internet France Alumni Pologne, accessible à l'adresse www.pologne.francealumni.fr, donne accès à un annuaire électronique rassemblant les profils de tous les membres du réseau.

Depuis 2014, le réseau propose également aux membres inscrits un service en ligne d'offres d'emploi et de stage, en partenariat avec 10 entreprises partenaires.

Tous les deux mois France Alumni Pologne et l'APGEF éditent également une lettre d'information commune intégralement en français: « Connexion France-Pologne ». Cette lettre d'information est diffusée à plus de 3 000 contacts (membres des deux réseaux et partenaires) et propose des rubriques variées : actualités culturelles en France et en Pologne, études en France, offres de stage et d'emploi en France et en Pologne, concours, actualité politique franco-polonaise, bons plans :

www.institutfrancais.pl/sciences-universites/lettres-dinformation-connexion-france-pologne/

France Alumni Pologne constitue aujourd'hui un vivier d'élites économiques, politiques et universitaires, francophiles et/ou francophones, sur lequel le poste peut s'appuyer pour la diffusion de la langue française en Pologne, la promotion de l'enseignement supérieur français et l'annonce d'événements culturels organisés ou soutenus par le poste.

b/ d'autres pays, notamment européens

1. Les échanges d'étudiants

La Pologne présente une matrice déséquilibrée des échanges d'étudiants vis à vis de ses partenaires de l'UE (Allemagne, France, Espagne, Italie, Royaume-Uni). Cependant, le nombre d'étudiants étrangers en Pologne augmente régulièrement.

En 2015-2016, la Pologne a accueilli 57 119 étudiants étrangers, soit 3,1 % de la population étudiante totale en Pologne. Ils viennent essentiellement d'Europe (47 408, hors Erasmus). Ils sont prioritairement originaires d'Ukraine (30 589), de Biélorussie (4 615) et de Norvège (1 581). Il faut noter l'importance des contingents de certains pays plus éloignés : Etats Unis (717), Chine (846), Arabie Saoudite (854) ou Taïwan (505). L'Asie est assez fortement représentée : 6 896 étudiants en 2014-2015 contre 5 602 en 2012-2013 soit environ de 14 % des étudiants étrangers en Pologne.

Le flux français progresse mais reste faible : 590 étudiants en 2015-2016 contre 470 étudiants en 2014-2015 (hors Erasmus). Cette mobilité est supérieure à celle du Royaume-Uni (317) mais inférieure à celle de l'Allemagne (1040).²⁸

Dans le cadre du programme européen Erasmus, la France est la cinquième destination favorite des étudiants Polonais tandis que les Français figurent en quatrième position parmi les étudiants Erasmus accueillis en Pologne au cours de l'année académique 2013-2014. Pour l'année 2013-2014, la Pologne a accueilli 11 693 étudiants Erasmus.²⁹

2. Les partenariats institutionnels

Il est très difficile de connaître le nombre d'accords de coopération actifs et pérennes. En outre, une telle évaluation, pour être complète, devrait pouvoir intégrer une estimation des nombreux échanges d'enseignants et chercheurs, qui effectuent des missions dans le cadre de programmes de recherches ou de modules de formation.

Dans le domaine des formations universitaires, les pays les plus présents sont l'Allemagne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Il existe ainsi des écoles de droit américain (et/ou allemand, ainsi que des écoles de droit espagnol et même russe) dans plusieurs universités polonaises (par exemple, à l'Université Jagellonne de Cracovie ou encore à l'Université de Białystok). Dans plusieurs académies de médecine polonaises, les 6 années de cours peuvent s'effectuer en langue anglaise et l'on délivre un diplôme permettant d'exercer aux Etats-Unis (par exemple). Certains établissements travaillent en franchise avec des universités britanniques.

3. Coopération universitaire et francophonie

Deux établissements polonais sont membres de l'Association universitaire de la francophonie (AUF) : l'université technique de Łódź et l'université de Silésie à Katowice.

L'adhésion de la Pologne à l'UE avait provoqué, au sein de l'AUF, un changement de qualification de la Pologne (et des autres nouveaux Etats membres), qui était passée, dans la terminologie AUF, de « pays du Sud » à « pays du Nord », la privant ainsi des bourses de mobilité en direction des autres « pays du Nord » (comme la France), mais aussi d'autres possibilités de financement de leurs activités internationales. Cette situation a été réexaminée par les instances de l'organisation et depuis la rentrée 2008, la Pologne se trouve à nouveau classée dans les « pays du Sud », permettant ainsi à tous les établissements membres de bénéficier de l'ensemble des programmes de l'AUF.

Une convention tripartite ambassade-AUF-Université de Silésie a été signée en mars 2015 pour implanter un lecteur francophone en discipline non linguistique recruté et salarié par l'Université de

²⁸ Study in Poland – Studenci zagraniczni w Polsce, octobre 2016.

²⁹ Source : Commission européenne, *Erasmus 2013-2014* : ec.europa.eu/education/library/statistics/2014/poland_en.pdf

Silésie. Il sera implanté à partir d'octobre 2015 à la Faculté de Sociologie et Sciences Sociales qui comporte un noyau de francophones spécialisés en Sciences Politiques. Le lecteur spécialisé en Sciences Humaines interviendra de manière équilibrée dans les premier et second cycles universitaires (également à l'Institut de philologie Romane), ainsi que dans trois lycées ayant été identifiés pour démarrer le projet, Lycée Kopernik de Katowice, Lycées de Zabrze et de Pszczyna. Cette initiative permettra de renforcer la francophonie universitaire, notamment au niveau du premier cycle, mais permettra aussi de faire rayonner cette francophonie dans l'enseignement secondaire. Ce même projet est actuellement à l'étude avec les universités de Poznań et de Varsovie.

V – Orientations à donner à la coopération universitaire franco-polonaise

La coopération universitaire franco-polonaise est l'un des domaines les plus dynamiques du partenariat franco-polonais.

La France et la Pologne ont signé le 29 novembre 2013 un nouveau partenariat stratégique qui prévoit notamment dans le domaine universitaire :

- le développement et le renforcement des doubles diplômes, notamment dans les sciences exactes et les nouvelles technologies, et une augmentation des doctorats en cotutelle en corrélation avec les besoins du marché du travail en France et en Pologne;
- la résolution des difficultés pendantes de reconnaissance des titres et des grades universitaires, notamment par la réunion d'une commission d'experts ;
- l'intensification des programmes de coopération universitaire multilatéraux (notamment dans le cadre du programme d'action « Erasmus + »).

Par ailleurs, la baisse de l'apprentissage du français et la baisse de la population étudiante en Pologne amènent les acteurs de la coopération universitaire franco-polonaise à repenser le dispositif mis en place pour proposer une offre de formation compétitive et à haute valeur ajoutée sur le marché du travail en France et en Pologne. Des actions sont mises en place pour renforcer les liens entre la promotion du français et l'offre universitaire française et de doubles diplômes franco-polonais pour permettre aux élèves de section bilingue et aux apprenants de français en Pologne de consolider leur projet professionnel et d'études, et aux acteurs de la coopération éducative de valoriser les débouchés universitaires offerts par l'apprentissage de la langue française dans l'enseignement primaire et secondaire ou au sein des Alliances Françaises et Instituts français en Pologne. Des efforts sont également menés dans nos actions Campus France en Pologne pour associer les entreprises en Pologne intéressées par le recrutement de profils francophones et/ou familiarisés avec la culture d'entreprise française afin de valoriser les débouchés professionnels offerts par une expérience d'études en France ou une formation de double-diplôme franco-polonais.

L'un des enjeux de la coopération universitaire sera de maintenir voire d'augmenter le flux d'étudiants polonais venant en France et le flux d'étudiants français venant en Pologne, flux qui demeurent encore très déséquilibrés. L'internationalisation progressive du système universitaire polonais et l'afflux de fonds européens en Pologne offrent de très bonnes perspectives de coopération pour la mobilité étudiante et enseignante entre la France et la Pologne.

VI - Contacts utiles

- Ambassade de France en Pologne : www.ambafrance-pl.org
- Institut Français de Pologne : www.institutfrancais.pl
- Agence Campus France Pologne : www.pologne.campusfrance.org
- Ministère de l'Education : www.men.gov.pl
- Ministère de la Science et de l'Enseignement Supérieur : www.nauka.gov.pl
- Ministère de la Culture : www.mkidn.gov.pl
- Conférence des Recteurs : www.krasp.org.pl
- Académie des Sciences : www.pan.pl
- Office Central de Statistiques : www.stat.gov.pl
- Commission d'accréditation du ministère de l'Education : www.pka.edu.pl
- Reconnaissance des diplômes et échanges internationaux (MENiS) : www.buwiwm.edu.pl
- Conférence des Recteurs : www.krasp.org.pl
- Fondation Perspektywy : www.perspektywy.pl
- Réseau en Pologne des boursiers du gouvernement français et *alumni* de l'enseignement supérieur français : France Alumni Pologne: www.pologne.francealumni.fr

**Extrait du Guide annuaire des doubles diplômes franco-polonais
6ème édition – 2016-2017**

Liste récapitulative

Etablissement français	Etablissement polonais	Intitulé de la formation
MATHÉMATIQUES		
École Polytechnique	Université de Varsovie	Double diplôme de master en Mathématiques, Mécanique ou Informatique
PHYSIQUE		
Université du Maine Le Mans	Université Jan Długosz de Częstochowa	Master en Sciences et Technologies « Physique et Nanomatériaux » PNANO
Université du Maine Le Mans	Université de Silésie, Katowice	Master en Physique, spécialité : Physique et Nanomatériaux
Université de Strasbourg	Université Technique de Wrocław	Master en Physique
École des Mines Paris Tech	Université Technique de Varsovie	Master d'Ingénieur en Physique
Université de Rennes 1	Université Adam Mickiewicz de Poznań	Master en Physique
CHIMIE		
Université d'Orléans	Université Jagellonne de Cracovie	Master en Chimie
BIOLOGIE, SANTÉ		
Université d'Orléans	Université Jagellonne de Cracovie	Master en Biotechnologie Moléculaire
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / DROIT		
Université d'Orléans	Université Jagellonne de Cracovie	École de Droit Français de Cracovie : Certificat d'Introduction au Droit Français / Master en Droit Privé
Université François Rabelais de Tours	Université de Łódź	École de Droit Français de Łódź : Diplôme Universitaire de Droit Français
Université de Poitiers	Université de Varsovie	École de Droit Français de Varsovie : Introduction au Droit Français et Européen / Master en Droit Privé des Affaires
Université Paris-Dauphine	Université de Wrocław	École de Droit Français de Wrocław : Diplôme Universitaire de Droit Français / Master en Droit Européen et International des Affaires (DEIA)
Université Toulouse 1 Capitole	Université de Gdańsk	École de Droit Français de Gdańsk : Certificat d'Introduction au Droit Français et Européen
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / SCIENCES POLITIQUES		
Université Cergy Pontoise	École Supérieure de Commerce de Varsovie (SGH) / Université de Varsovie (UW)	Doctorat en Sciences Économiques ou en Sciences Humaines, mention : Sciences Politiques
Université de Strasbourg / Institut d'Études Politiques	Université Jagellonne de Cracovie	Master pluridisciplinaire d'Études Européennes
Université de Bourgogne	Université d'Opole	Master Europa en Études Européennes (trilatéral avec Université de Mayence)
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / GESTION, MANAGEMENT		
Université de Toulon	Académie de l'éducation physique de Varsovie	Licence en Tourisme et Loisirs
Brest Business School	Université d'Économie de Cracovie	Licence en Management
Sup de Co Montpellier	Université d'Économie de Cracovie	Bachelor of Business Administration
ESC Troyes	Université d'Économie de Cracovie	Licence en Management
École de management de Normandie	Université d'Économie de Cracovie	Licence en Management, Logistique, Économie, Relations Internationales
ESC Troyes	École Supérieure de Banque de Gdańsk	Licence en Management International
Groupe Sup de Co La Rochelle	Université Technique de Łódź-IFE	Licence en Management
Toulouse Business School	École Supérieure de Commerce de	Master en International Business

(TBS)	Varsovie (SGH)	
Toulouse Business School (TBS)	École Supérieure de Commerce de Varsovie (SGH)	Master en Management
Université de Lorraine	Université d'Économie de Poznań	Master en Ingénierie de la Finance de Marché (Ingénierie financière)
ESCP Europe	Université d'Économie de Poznań	Master en Management
Sup de Co Montpellier	Université d'Économie de Cracovie	Master of Business Administration
ESC Troyes	Université d'Économie de Cracovie	Master en Management
Brest Business School	Université d'Économie de Cracovie	Master en Management International
ESCP Europe	Université d'Économie de Cracovie	Master en Management
SKEMA Business School	Université d'Économie de Cracovie	Master en Management
École de management de Normandie	Université d'Économie de Cracovie	Master en Management, Logistique, Économie, Relations Internationales
INSEEC Alpes-Savoie	Université Technique de Łódź-IFE	Master en Management
Groupe Sup de Co La Rochelle	Université Technique de Łódź-IFE	Master en Management
Université Jean Moulin Lyon 3	Université de Łódź	Master en Management et Administration des Entreprises MBA
Université d'Angers	Université Nicolas Copernic de Toruń	Master en Sciences de Gestion, mention Business Administration
Université d'Angers	Université Nicolas Copernic de Toruń	Master en Management et Développement du Tourisme, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Loisirs
Université Paris 13	Université d'Économie de Wrocław / Académie de Médecine de Wrocław	Master en Management des Organisation Sanitaires et Sociales
Grenoble École de Management	Université Leon Koźmiński	Master in International Business Management
ENPC Paris Tech-École Nationale des Ponts et Chaussées	Université Technique de Wrocław	Wroclaw Ponts MBA/ Executive MBA
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / LANGUES		
Université Paris Sorbonne (Paris 4)	Université de Varsovie	Linguistique: Approche théorique des problèmes de traduction polonais-français
Université de Poitiers	Université de Varsovie	Master en littérature, linguistique et didactique des langues étrangères
INALCO	Université de Varsovie	Études Polonaises et Slavistiques, Langues et Cultures d'Europe Centrale et Orientale
INALCO	Université de Varsovie	Langues et Cultures d'Asie, d'Afrique, du Moyen Orient et d'autres régions du monde (Linguistique, Littérature, Sciences Humaines et Sociales)
Université Paris 8	Université Catholique de Lublin (KUL)	Master en Sciences du Langage, spécialité: Didactique des Langues
Université Paris 13	Université de Pédagogie de Cracovie	Master Pro Traitement Informatique et Linguistique des Documents Écrits (TILDE)
Université d'Artois	Université de Pédagogie de Cracovie	Français sur Objectif Spécifique
Université Stendhal Grenoble 3	Université de Pédagogie de Cracovie	Master de Linguistique romane appliquée et Master Sciences du Langage, Spécialité Linguistique
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / LETTRES		
Université Paris Sorbonne (Paris 4)	Université de Varsovie	Littérature et Civilisations: Échanges Littéraires Internationaux
Université Paris Sorbonne (Paris 4)	Université de Varsovie	Communication Culturelle: France-Europe Centrale
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / HISTOIRE		

Université d'Orléans	Université Jagellonne de Cracovie	Master en Sciences Humaines et Sociales, mention Histoire
Université de Strasbourg	Université Adam Mickiewicz de Poznań	Master en Historie
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / ARTS		
École Supérieure d'art des Pyrénées Pau-Tabes	Université de Pédagogie de Cracovie	Master en Design Graphique, Multimédia
SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR		
ENSAM Arts et Métiers ParisTech	Université Technique de Łódź-IFE	Master d'Ingénieur en Mécatroniques ou Gestion et Ingénierie de Production
ECAM Graduate School of Engineering Lyon	Université Technique de Łódź-IFE	Master d'Ingénieur en Mécatroniques ou Gestion et Ingénierie de Production
Groupe des Écoles Centrales	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Programme T.I.M.E.
ENPC Paris Tech-École Nationale des Ponts et Chaussées	Université Technique de Wrocław	Diplôme d'Ingénieur / Programme T.I.M.E.
Groupe des Écoles Centrales	Université Technique de Wrocław	Diplôme d'Ingénieur / Programme T.I.M.E.
ENPC Paris Tech-École Nationale des ponts et chaussées	Université Technique de Varsovie	Master d'Ingénieur Bâtiment
ENSCI École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Master in Materials Engineering (AGH) Master in Materials Science (ENSCI)
École des Mines de Nantes	Université Technique de Varsovie	Master of Science in Sustainable Nuclear Engineering – Applications & Management (SNEAM)
École des Mines de Nantes	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Sustainable Nuclear Engineering Applications & Management - SNEAM and Master of Science in Energy (AGH)
Université d'Evry / Université Paris Saclay	Université Technique de Varsovie	Master en Smart Aerospace & Autonomous Systems
Université de Limoges	Université Technique de Wrocław	Master en Techniques de l'Ingénierie et Matériaux Céramiques
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		
TELECOM Bretagne	Université Technique de Gdańsk	Master en Ingénierie : Télécommunication et Électronique
Institut Polytechnique de Grenoble	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Master en Informatique, Électronique et Télécommunication
École Nationale Supérieure des Mines des Saint-Étienne	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Master en Informatique, Électronique et Télécommunication
École d'Ingénieur de l'Université de Nantes-Polytech'Nantes	Université Technique de Varsovie	Master d'Ingénieur en Électronique et en Informatique

AUTRES PROGRAMMES DE DOUBLES DIPLÔMES :

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation ou domaine d'études
TELECOM Paris TECH	Université des Sciences et Technologies de Cracovie (AGH)	Sciences pour l'Ingénieur
École nationale supérieure des Mines de Saint Etienne	Université Technique de Varsovie	Master MSE: Materials Science & Engineering
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis	Université de Białystok / Université de Katowice	Licence professionnelle Collaborateur des Activités Internationales - CAI

École des Hautes Études Commerciales, Groupe HEC	École Supérieure de Commerce de Varsovie (SGH) / CEMS	Management International
HEC	Université Technique de Varsovie	Master of Business administration: Executive MBA (2 ans) / International MBA (1 an)
ESCP Europe	Académie Leon Kozminski	Master in European Business
Université de Lorraine / Université Européenne Viadrina de Francfort	Université d'Économie de Poznań	Master en Management & Marketing (International Business Administration) - trilatéral avec l'Université Européenne Viadrina de Francfort sur l'Oder

En projet pour 2016 :

Établissement français	Établissement polonais	Intitulé de la formation ou domaine d'études
École Polytechnique	Université Technique de Łódź-IFE	Sciences pour l'Ingénieur
Université Lille 1		
ICAM		
Université Technique de Compiègne		
Institut d'Études Politiques de Lille	Université de Silésie à Katowice	Master en Carrières en administration et affaires européennes

Programmes Erasmus Mundus à noyau franco-polonais

Liste récapitulative³⁰

Partenaire français	Partenaire polonais	Intitulé du programme
MATHÉMATIQUES		
Université Nice Sophia Antipolis	Université Technique de Gdańsk	MATHMODS, Mathematical modelling in Engineering : Theory, Numerics, Applications
CHIMIE		
Université de Lille 1	Université Jagellonne de Cracovie	ASC, Master of Science, Advanced Spectroscopy in Chemistry
Université Paris-Sud 11	Université Adam Mickiewicz de Poznań	SERP-CHEM, International Master in Surface, Electro, Radiation, Photo-chemistry
BIOLOGIE, SANTÉ		
École Normale Supérieure de Cachan	Université Technique de Wrocław / Université de Wrocław	MONABIPHOT, Molecular nano-and bio-photonics for telecommunications and biotechnologies
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES		
Université Paris Ouest	Université de Varsovie	ADVANCES Master in Advanced Development in Social Work
Université Charles de Gaulle Lille 3	Université de Wrocław	MITRA, Médiation interculturelle : identités, mobilités, conflits
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / DROIT		
Université de Strasbourg	Université Jagellonne de Cracovie	EURO CULTURE, Europe in a wider world
Université Paul Cézanne Aix-Marseille III	École Supérieure de Commerce de Varsovie (SGH)	EMLE, European Master in Law and Economics
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / GESTION, MANAGEMENT		
École des Hautes Études en Santé Publique / Université Rennes 1	Université Jagellonne de Cracovie Collegium Medicum	EUROPEALTH European Public Health Master
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / LETTRES		
Université de Lorraine	Université de Silésie	European Master in Lexicography, EMLex
Université de Perpignan / Université de Provence Aix-Marseille I	Université Jagellonne de Cracovie	INTERZONES, Cultural Studies in Literary Interzones
Université de Perpignan	Université Adam Mickiewicz de Poznań	CROSSWAYS, Cultural Narratives Master
SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR		
École Centrale de Nantes	Université Technique de Varsovie	EMARO+, European Master in Advanced Robotics
École Centrale de Nantes	Université Technique d'Ouest Poméranie	EMSHIP, European Education in Advanced Ship Design
Université de Picardie / Université Paul Sabatier Toulouse III / Université de Provence Aix-Marseille I	Université Technique de Varsovie	MESC, Materials for Energy Storage and Conversion

³⁰ Source : *EMJMD Catalogue*, Commission Européenne, 2015 : https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/library/emjmd-catalogue_en